

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Juin 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 23 décembre 2004. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 18 et 19 avril 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. André Lapré, directeur des études au Collège André-Grasset, M. Camil Pagé, coordonnateur du Département de mathématiques au Cégep de Sainte-Foy, et M^{me} Nicole Tremblay, consultante en formation. Le comité était assisté de M. Sylvain Parent, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est un collège public dont le centre administratif est situé à Rouyn-Noranda, où le Cégep accueille 1 804 étudiants à la formation ordinaire. Deux campus desservent les localités de Val-d'Or et d'Amos et y reçoivent respectivement 476 et 181 étudiants, également à la formation ordinaire. Au total, le Collège dispense quatre programmes de formation préuniversitaire et douze programmes de formation technique.

Le programme évalué, *Sciences de la nature*, est offert au Collège depuis la fondation de celui-ci, en 1967. Il est implanté depuis 1999 dans sa version définie en objectifs et standards. Il prévoit 58 $\frac{2}{3}$ unités de formation dont 32 sont de formation spécifique. Au total, le programme comprend 1 560 heures-contact qui, au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, sont réparties en quatre sessions comportant respectivement 27, 28, 24 et 25 heures-contact par semaine. Le Collège offre également un cheminement particulier sur trois ans pour compléter le programme. Ce cheminement dispose de sa propre grille de cours sur six sessions comportant de quatorze à vingt heures-contact par semaine.

Le programme est offert aux trois campus depuis 1996, mais l'offre de cours optionnels diffère d'un campus à l'autre.

Depuis cinq ans, l'effectif étudiant du programme est stable à environ 330 étudiants. Une certaine baisse affecte le campus de Rouyn-Noranda, mais cette baisse est compensée par une hausse équivalente aux campus de Val-d'Or et, plus récemment, d'Amos. De façon générale, les étudiants qui s'inscrivent au programme *Sciences de la nature* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ont une moyenne générale au secondaire comparable à celle des étudiants qui s'inscrivent au même programme ailleurs dans le réseau des collèges publics.

En 2002-2003, année de référence de l'autoévaluation menée par le Collège, le campus de Rouyn-Noranda comptait 220 étudiants inscrits au programme alors que les campus de Val-d'Or et d'Amos en comptaient 80 et 50, respectivement. Environ trente d'entre eux étaient inscrits au cheminement particulier sur trois ans. L'effectif du programme correspondait environ au tiers des effectifs au secteur préuniversitaire, tous campus confondus, et à environ 15 % de la clientèle totale du Collège à la formation ordinaire. Les cours de la formation spécifique étaient dispensés par trente professeurs. De ce nombre, seize enseignaient exclusivement à Rouyn-Noranda, six à Val-d'Or et un à Amos. Sept professeurs avaient une charge de travail partagée entre Rouyn-Noranda et Amos. Quatre techniciens assuraient le support aux activités de laboratoire, soit deux à Rouyn-Noranda, un à Val-d'Or et un à Amos.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

En conformité avec les dispositions de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et après consultation de la Commission des études, la Direction des études a pris la décision d'évaluer le programme *Sciences de la nature* en mai 2003. Dès l'automne suivant, un comité d'évaluation a été constitué afin de mener à bien cette opération. Ce comité était composé de quatre professeurs provenant des quatre disciplines principales du programme, d'un professeur de la formation générale, d'un diplômé de la cohorte la plus récente, d'une personne-ressource provenant du milieu universitaire, ainsi que du conseiller pédagogique et de l'adjointe à la Direction des études responsable de l'évaluation des programmes. Un sous-comité dénommé « comité de travail » réunissait deux professeurs et le conseiller pédagogique et était chargé des tâches de planification, de production d'outils, de collecte des données, d'analyse et de rédaction. Le rôle du comité d'évaluation était de bonifier les analyses et valider les documents produits par le comité de travail.

Le devis d'évaluation a été préparé par le comité de travail. Pour ce faire, le comité a examiné les données du cheminement scolaire des dernières cohortes ayant complété le programme, notamment les taux de réussite, de réinscription et de diplomation. Il a de plus tenu compte de l'opinion des professeurs des disciplines principales du programme par l'intermédiaire d'un sondage visant à connaître leurs principales préoccupations en lien avec les divers critères d'évaluation prévus à la PIEP. L'ensemble de ces considérations a conduit le comité à retenir tous les critères d'évaluation en modulant l'importance relative donnée aux différents sous-critères, certains n'étant pas pris en compte. Le comité a aussi énoncé une question à examiner plus en profondeur à savoir les taux de persévérance et de diplomation, qui, pour certaines cohortes, sont moins élevés que ceux obtenus par l'ensemble des étudiants des collèges du réseau public.

Le comité de travail a utilisé des données provenant du SRAM, de la CREPUQ, de l'Université de Montréal, du Service des ressources humaines du Collège et du Registraire pour appuyer ses analyses au regard de la réussite, de la persévérance, de la diplomation, des taux d'admission à l'université des diplômés du programme, du perfectionnement des professeurs et de l'évolution de l'effectif du programme. Des données perceptuelles ont été recueillies par voie de sondage, d'une part, auprès des étudiants, des diplômés des trois dernières cohortes, des professeurs et des techniciens en laboratoire et par voie d'entrevue, d'autre part, auprès de deux intervenantes en aide à la réussite. Les professeurs ont aussi rempli des fiches d'information sur chacun des cours de formation spécifique du

programme où ils spécifiaient notamment les liens entre le cours et le programme, les liens avec les autres cours du programme et les méthodes pédagogiques utilisées. Le comité de programme a eu l'occasion de donner son avis sur la démarche d'autoévaluation, sur l'analyse des données et sur le projet de rapport d'évaluation. Au terme de la démarche, le projet de rapport final d'évaluation a été soumis à la Commission des études, qui en a recommandé l'adoption au conseil d'administration du Collège.

La démarche d'autoévaluation a été menée dans le respect de la PIEP du Collège. Toutefois, la méthode de recherche utilisée présente des faiblesses. Le lien entre le devis, les enjeux et les critères n'a pas toujours été fait. Par exemple, la question des taux de persévérance et de diplomation inférieurs à ceux des étudiants du réseau public apparaît dans le devis comme l'une des principales problématiques à considérer, mais l'autoévaluation n'a pas servi à approfondir cette question. Les données perceptuelles obtenues pour l'autoévaluation sont en général adéquates. Par ailleurs, les plans de cours n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie. Le Collège aurait aussi gagné à utiliser plus fréquemment des données quantitatives pour appuyer ses analyses. Si le rapport est sans complaisance et souligne les principaux problèmes avec franchise, les analyses qu'il présente ne suffisent pas à en approfondir la compréhension. Enfin, la formation générale n'est que rarement prise en compte. En conséquence, le rapport mène à des conclusions que la Commission ne peut que partiellement partager.

Comme le démontre la composition du comité de travail, l'autoévaluation a été conduite principalement par des professeurs accompagnés du conseiller pédagogique. Toutefois, selon le rapport d'autoévaluation du Collège, le comité d'évaluation s'est réuni aux étapes clés du processus soit pour examiner le devis, les outils de collecte de données, les résultats obtenus et le rapport. La Commission estime que le comité d'évaluation, présidé par le cadre responsable de l'évaluation des programmes, aurait pu prendre une plus grande place dans la démarche, notamment en vue d'assurer une analyse approfondie des problèmes identifiés. Elle invite le Collège à assurer une participation plus importante du comité d'autoévaluation auprès des comités de travail restreints mis en place lors des prochaines opérations d'évaluation.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Les données recueillies par le Collège démontrent que les diplômés du programme ayant présenté une demande d'admission à l'université sont admis dans les mêmes proportions que les diplômés de ce même programme en provenance de l'ensemble des collèges. Par ailleurs, les données disponibles sur le rendement des diplômés à leur première année d'études universitaires démontrent que les diplômés du Collège ont un rendement comparable à ceux de l'ensemble des collèges. Ces éléments amènent le Collège à croire que la formation reçue par les étudiants correspond à leurs besoins et aux attentes des universités. Cependant, les données sur le rendement des diplômés ne concernent qu'une minorité d'entre eux. La Commission invite le Collège à poursuivre ses efforts afin d'élargir ses sources de données de manière à être en mesure de dresser un portrait plus représentatif de la réussite de ses diplômés au niveau universitaire.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation entre elles au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

À l'aide de sondages effectués auprès des diplômés et des professeurs, le Collège a évalué la prise en charge des buts généraux du programme dans les différents cours composant ce dernier. Selon lui, tous les buts généraux du programme sont pris en compte dans l'un ou l'autre des cours. Toutefois, cette prise en charge diffère d'un but à l'autre. Selon le Collège, les buts généraux les moins bien atteints concernent les liens entre la science et la société, la dimension épistémologique et la communication en langue anglaise.

Les rencontres tenues lors de la visite et l'examen des plans de cours des disciplines de la formation spécifique ont permis à la Commission de constater l'existence d'autres problèmes ayant un effet direct sur la cohérence du programme. Peu de liens existent entre la formation générale et la formation spécifique. La répartition des heures-contact associées aux cours optionnels et à l'activité d'intégration, en quatrième session, ne fait pas encore l'objet d'un consensus entre les professeurs plusieurs années après la révision du programme. La mise en place de l'épreuve synthèse de programme est rendue difficile par l'absence d'outils, tel un profil de sortie. Enfin, la Commission n'a pas relevé de vision partagée qui aiderait à donner plus de cohérence au programme.

En ce qui a trait à la charge de travail, bien qu'elle soit considérée élevée, particulièrement par les étudiants de 1^{re} année, l'enquête faite par le Collège auprès des élèves démontre que la pondération est respectée. La Commission encourage le Collège à examiner de plus près cette situation de manière à comprendre les perceptions de ses élèves à cet égard.

Le comité de programme s'est donné un plan de travail qui vise à améliorer certains de ces éléments. Il s'est doté de moyens de communication avec les départements et les individus, et il a proposé une nouvelle forme d'épreuve synthèse de programme. L'esprit et l'engagement de ses membres constituent pour la Commission le ferment de la réponse à certaines des problématiques du programme. Cependant, le petit nombre de personnes y siégeant constitue un obstacle majeur. Qui plus est, le manque de concertation aux divers paliers soit entre les enseignants, entre les campus, entre les enseignants et le comité de programme et entre le comité de programme et la Direction des études fait qu'il n'a pu jouer pleinement son rôle. La Commission estime que le comité devrait être élargi à la formation générale et aux disciplines contributives, et qu'il devrait être mieux encadré par la Direction des études. Au vu des problèmes constatés,

la Commission recommande au Collège de revoir la composition du comité de programme et de le soutenir adéquatement afin d'améliorer la concertation à l'intérieur du programme et d'en accroître la cohérence.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Sur la base des informations recueillies durant l'autoévaluation, le Collège estime que dans l'ensemble, les étudiants sont satisfaits de l'enseignement qu'ils reçoivent dans le programme et des méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs. Le rapport souligne toutefois que la pondération des cours qui comprennent des activités en laboratoire ou des exercices en classe n'est pas toujours respectée : les périodes réservées à cet effet sont parfois utilisées à d'autres fins, notamment pour de l'enseignement théorique. Or, pour la presque totalité des cours de formation spécifique, la pondération est spécifiée dans la

partie ministérielle du programme et, par conséquent, elle est prescriptive. Le Collège devrait prendre les moyens nécessaires pour en assurer le respect dans tous les cas.

Par ailleurs, la Commission constate, à Rouyn-Noranda, un manque de concertation au sujet des plans de cours, et plus spécifiquement des méthodes pédagogiques, autant entre les professeurs qu'entre les départements et la Direction des études. Cette situation ne permet pas au Collège de s'assurer que les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme et à l'approche par compétences.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Conformément au *Règlement sur le régime des études collégiales*, le Collège dispose d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Révisée en 2002, elle a été jugée satisfaisante par la Commission. Dans le cadre de son autoévaluation, le Collège a examiné de quelle façon la politique est appliquée par les départements des quatre disciplines principales. Son analyse démontre que plus de deux ans après la mise en place de la nouvelle politique, les Départements de chimie, de mathématiques et de physique n'assument pas encore la plupart des responsabilités qui leur sont dévolues en vertu de cette politique. Ainsi, les plans de cours n'y sont généralement pas approuvés en département, et peu de plans-cadres ont été développés. En outre, aucun des quatre départements ne s'est donné les moyens d'attester la justesse et l'équité de l'évaluation des apprentissages dans les cours.

Tout comme le démontre le rapport d'autoévaluation, les analyses faites par la Commission lors de la visite indiquent que les plans de cours ont beaucoup de disparité quant à leur présentation et au respect des dispositions de la PIEA. En particulier, certains plans ne respectent pas la valeur minimale pour l'évaluation terminale, fixée à 30 % de la note totale. Selon la Commission, l'application très variable de la PIEA ne garantit pas que l'étudiant fait la démonstration de l'atteinte des standards ministériels pour obtenir la note de passage à un cours donné. En outre, la procédure d'approbation des plans de cours étant partiellement appliquée, la Direction des études ne disposant pas elle-même de mécanisme de validation des plans de cours et tenant compte d'un contexte où la concertation est difficile, la Commission conclut que le Collège ne peut garantir l'équivalence des évaluations pour un même cours donné par des professeurs différents. En conséquence,

la Commission recommande au Collège :

- d’instaurer des mécanismes qui lui permettent de s’assurer du respect des éléments de sa PIEA concernant l’approbation des plans de cours par les instances concernées;*
- de s’assurer que l’évaluation terminale associée à chacune des compétences du programme permette effectivement de vérifier l’atteinte des objectifs prévus en fonction des standards prescrits;*
- de prendre les moyens nécessaires pour garantir l’équivalence des évaluations pour un même cours donné par des professeurs différents.*

L’efficacité du programme

L’évaluation de l’efficacité porte sur la capacité de l’établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d’étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège a examiné les taux de réussite des cours du programme, les taux de réinscription et de diplomation ainsi que l’atteinte par les étudiants des objectifs du programme. De façon générale, les taux de réussite des cours sont satisfaisants, de sorte que le Collège peut affirmer qu’il recrute et admet des étudiants répondant aux conditions d’admission et capables de réussir dans le programme. Par contre, les taux de persévérance et de diplomation des étudiants inscrits au programme sont, pour certaines cohortes, significativement moins élevés que ceux des étudiants de l’ensemble des collèges publics inscrits au même programme. L’analyse du Collège fait ressortir certaines nuances liées à la moyenne générale au secondaire des étudiants et au campus où ils suivent le programme, mais elle reste superficielle et ne permet pas de dégager les causes de la problématique ou de poser des hypothèses pouvant expliquer celle-ci, alors que cette question était pourtant un des enjeux de l’autoévaluation. Le Collège aurait avantage à approfondir sa compréhension de la question de manière à être plus à même d’intervenir efficacement en vue d’apporter les correctifs appropriés.

Depuis la révision ministérielle du programme *Sciences de la nature*, la mise en place de l’épreuve synthèse de programme a connu et connaît encore d’importantes difficultés. Le rapport d’autoévaluation fait état d’une première formule mise en place en 2001 et 2002, puis abandonnée par manque de support de la part des intervenants. Une deuxième formule est en cours d’expérimentation depuis 2004. Toutefois, ni l’une ni l’autre de ces formules ne semble faire l’objet d’un consensus chez les professeurs des disciplines principales du programme. En cela, l’absence d’outils tel un profil du diplômé, sur lequel viendrait

s'appuyer l'épreuve, et le cadre institutionnel d'élaboration des épreuves synthèses de programme, qui dissocie l'épreuve synthèse de l'évaluation des apprentissages réalisée dans chaque cours, complexifient la recherche d'un consensus. La Commission *suggère* au Collège, en collaboration avec le comité de programme, d'élaborer et de mettre en place dans les meilleurs délais une épreuve synthèse de programme qui puisse vérifier l'atteinte des compétences essentielles du programme ainsi que leur intégration et qui s'appuie sur une vision commune de ce que devraient être ces compétences essentielles. Le travail déjà réalisé dans le cadre des activités d'intégration pourrait inspirer avantageusement cette élaboration.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et la gestion du programme.

L'encadrement des étudiants

Les principales mesures d'aide à la réussite mises de l'avant sont des mesures d'encadrement, le tutorat par les pairs et les centres d'aide. De façon générale, la Commission note la préoccupation qu'a le Collège de développer des mesures d'encadrement des étudiants qui soient efficaces. Cependant, l'abolition de certaines mesures, notamment l'encadrement de programme, ne semble pas fondée sur l'évaluation de l'efficacité de ces mesures, de sorte qu'il existe une certaine instabilité quant aux différentes mesures d'encadrement offertes aux étudiants d'une session à l'autre. Par ailleurs, le Collège et les professeurs ont convenu d'une politique encadrant la disponibilité que ces derniers doivent assurer, à l'extérieur des périodes de cours prévues à leur horaire, pour répondre aux questions des étudiants. Cette politique est généralement respectée et, dans la plupart des plans de cours examinés lors de la visite, les périodes de disponibilité des professeurs sont spécifiées. Toutefois, la disponibilité des professeurs au campus d'Amos semble plus problématique : à une exception près, tous les professeurs qui y donnent des cours en donnent également dans l'un ou l'autre des autres campus, ce qui réduit appréciablement les périodes durant lesquelles ils sont disponibles à Amos. Le Collège gagnerait à rechercher des façons d'améliorer cette situation.

En ce qui concerne le perfectionnement, selon le rapport d'autoévaluation, trois professeurs sur quatre ont participé à des activités de perfectionnement. Plusieurs activités collectives ont été organisées, particulièrement en informatique. Il serait souhaitable que le Collège s'assure par les moyens qu'il déterminera, le perfectionnement en est un, que les

enseignants intègrent tous l'approche par compétences dans ses aspects principaux, notamment l'élaboration de programme, l'évaluation des apprentissages et l'approche programme. Les actions retenues pourraient servir de complément au travail effectué par un comité de programme plus efficace, objet d'une recommandation de la Commission dans le présent rapport.

L'adéquation des ressources

La Commission souligne la qualité des installations au campus de Rouyn-Noranda. Elle note l'intégration physique de la bibliothèque et des centres d'aide ainsi que le regroupement des laboratoires et des salles de classe qui devrait favoriser les échanges entre les disciplines. La Commission n'a pas eu l'occasion de se rendre aux campus d'Amos et de Val-d'Or lors de la visite, mais les commentaires entendus lors des rencontres semblent indiquer que les ressources matérielles y sont aussi de qualité.

La gestion du programme

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège souligne les difficultés d'implantation du comité de programme qu'il relie au manque de concertation entre les professeurs. Ces thèmes ont été traités ailleurs dans le présent rapport d'évaluation, notamment sous les critères de la cohérence et de l'efficacité. La Commission encourage le Collège à mettre ses meilleurs efforts à développer la concertation à l'intérieur du programme.

Plan d'action

L'exercice d'autoévaluation du programme *Sciences de la nature* a permis de dégager vingt-deux actions, dont sept sont considérées prioritaires. Certaines de ces actions ont été prises en charge par le comité de programme, alors que d'autres ont été intégrées au plan de travail de la Direction des études. Toutefois, la Commission estime que les actions proposées ne suffisent pas à résoudre l'ensemble des problèmes constatés. De plus, aucun plan d'action au sens des articles 4.3.1 et 4.3.2 de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège n'a été produit. Dans le but de tirer le maximum de l'autoévaluation du programme,

la Commission recommande au Collège d'identifier l'ensemble des actions à réaliser dans un plan d'action qui comprendrait des priorités, des responsables et un échéancier, conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue présente des forces et des faiblesses.

Plusieurs points forts sont à souligner. De façon générale, les relations entre les professeurs et les étudiants sont de qualité. La disponibilité dont font preuve les professeurs est de nature à favoriser la réussite des étudiants. La Commission note aussi la qualité des ressources matérielles affectées au programme. À Val-d'Or et à Amos, des équipes pédagogiques locales soutiennent la concertation et l'approche programme.

Par contre, le programme évalué présente des problèmes. Sur le plan de la cohérence, le Collège devra prendre les moyens nécessaires pour que les travaux du comité de programme résultent en une amélioration de la cohérence du programme. En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, il devra s'assurer de l'application de sa PIEA, veiller à la validité des évaluations terminales reliées aux différentes compétences du programme et garantir l'équivalence des évaluations. En outre, pour mieux s'assurer de l'efficacité du programme, le Collège devrait mettre en place une épreuve synthèse qui puisse vérifier l'atteinte des compétences essentielles du programme.

Pour réaliser son autoévaluation, le Collège a constitué un comité d'évaluation diversifié comprenant des personnes de l'externe et il s'est donné un devis d'évaluation. L'autoévaluation du programme lui a permis de dégager plusieurs pistes d'action. Il devra toutefois établir un plan d'action de façon plus formelle.

Les suites de l'évaluation

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a souscrit à l'essentiel de l'analyse réalisée par la Commission. Le Collège reconnaît la pertinence des recommandations et des suggestions faites par la Commission. Au-delà des commentaires relatifs au texte en appui à ces recommandations et suggestions, lesquels ont amené des modifications au rapport, le Collège a fait état d'actions réalisées ou entreprises afin d'améliorer la mise en œuvre du programme *Sciences de la nature*.

Les actions réalisées ou entreprises

- Le Collège a fait l'acquisition d'un nouveau système qui devrait lui permettre d'élargir ses sources de données et de dresser un portrait plus représentatif de la réussite de ses diplômés au niveau universitaire. Les travaux d'implantation du nouveau système sont en cours.
- Trois journées consacrées exclusivement aux activités départementales et de programme ont été introduites au calendrier scolaire.
- L'analyse des 22 plans de cours et d'un certain nombre d'instruments d'évaluation couvrant les quatre disciplines de la formation spécifique du programme ainsi que celle du cours *Activité d'intégration* et d'un cours optionnel a été faite. Des travaux de révision sont en cours.
- Dans la perspective d'application de la PIEA, les Départements de mathématiques et de physique ont établi des modalités d'analyse et d'approbation des plans de cours. Les travaux sont en cours dans le troisième Département concerné, celui de chimie.
- Afin de favoriser l'appropriation de l'approche par compétences dans ses principales dimensions, le Collège a organisé à l'intention des enseignants des sessions de formation portant sur l'approche par compétences, sur l'évaluation des apprentissages, sur l'intégration et le transfert des apprentissages.
- Le Collège a produit une amorce de plan d'action où des responsabilités et des échéanciers sont précisés.

La Commission a pris bonne note des mesures prises par le Collège, mesures qui devraient porter des fruits, notamment en matière de concertation. La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport concernant les actions réalisées en regard des recommandations qu'elle a faites.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente